



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'OISE

ANNEXE

Déclaration de gestion particulière de la couverture des sols pendant l'interculture 2016-2017

Nom	Prénom :
Raison Sociale	N° PACAGE :
Tel:	Adresse électronique:

En application de l'arrêté du XX/08/2016 relatif à la gestion particulière de la couverture des sols pour la période inter-culturelle 2016-2017

Je déclare en application de l'arrêté sus-visé que la couverture des sols obligatoire pour les inter-cultures longues, sera exceptionnellement constituée de repousses de céréales denses et homogènes spatialement au-delà de la limite de 20 % pour les flots suivants :

-
-
-

Je note que les autres mesures relative aux zones vulnérables restent valable sans exception et ne font pas l'objet de modification temporaire.

Au titre de la réglementation PAC, les repousses quelles qu'elles soient ne seront pas retenues au titre des SIE. Néanmoins, **je respecte les engagements que j'ai souscrits au titre de ma déclaration PAC 2016.**

Fait à _____, le _____

A adresser à votre DDT avant le 15 septembre

Par mail : ddt-seef@oise.gouv.fr

Par courrier :

Direction Départementale des Territoires de l'Oise - SEEF

2 boulevard Amyot d'Inville – BP 20317

60000 Beauvais